



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de la convocation : vendredi 24 avril 2026

Nombre de membres composant l'assemblée :	23
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	18
Nombre de votants :	22
Quorum :	12

Secrétaire de séance : Olivier Sarrola

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 18h00, le conseil municipal de la commune de Sarrolo-Carcopino, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence d'Alexandre Sarrola.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Alexandre Sarrola, Hyacinthe Baldini, Jeanne Bastianaggi, Olivier Sarrola, Marie-Laurence Sotty, Jean-Paul Leccia, Noëlle Cerati, Maryse Laffite, Gérard Figari, Elodie Andreani, Marc Muselli, Marie-Françoise Faggianelli, Laurent Carcopino-Tusoli, Jean-François Catellaggi, Anne Nocera, Etienne Mozziconacci, Jean-Joseph Battistelli, Jean-Philippe Bonardi.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Jean-Philippe Arrighi, Alain Bettini, Brigitte Chirigoni, Dominique Ruggeri

ÉTAIENT ABSENTS : Estelle Fontrier

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif aux exercices 2019 et suivants
2. Approbation des comptes 2025
3. Affectation des résultats 2025
4. Approbation du budget 2026
5. Désignation des membres proposés à la commission communale des impôts directs
6. Motion de soutien à Scola Corsa

Délibérations adoptées



Délibération n°2026-15

Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif aux exercices 2019 et suivants

M le maire expose le rapport aux membres du conseil municipal.

M. Bonardi indique que l'opposition ne fera pas d'obstruction systématique mais sera intraitable sur le respect des lois et règlements.

M. Battistelli indique qu'il n'est pas étonné par le rapport. Selon lui, la situation est « hors norme » et le rapport est « surréaliste », interpellant les habitants et les autres communes.

Il considère la gestion « catastrophique » et s'interroge sur l'utilisation faite des ressources publiques en indiquant que « les autres communes investissent », pas Sarrola ».

Il constate qu'il n'y a pas d'école, pas de crèche, pas de complexe sportif.

Il regrette que ce rapport arrive aujourd'hui et considère que c'est un gâchis.

Il rappelle enfin le coût de l'aménagement de Piazza Maio dont le budget a augmenté et compare le cout m2 de piazza maio (2 500 €) contre 650 € pour la place du Diamant à Ajaccio.

Il conclut en demandant une réunion publique pour présenter le rapport à la population.

M le maire tient à apporter des précisions sur la situation financière de la commune.

Il rappelle que l'ampleur de sa croissance au cours des 15 dernières années et le modèle de développement associé, ont érigé Sarrola-Carcopino au 1er rang des communes non littorales de Corse en termes démographique et économique avec 3 700 habitants et plus de 4 000 emplois en 2026.

Ce changement d'échelle, sans commune mesure en Corse, s'est accompagné d'une crise de croissance.

La commune joue un rôle de locomotive assumé au service de l'attractivité de la région ajaccienne. Elle possède aujourd'hui l'indicateur de concentration d'emploi (nombre d'emplois par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi) le plus élevé de Corse et 2,3 fois plus élevé (263% contre 115%) que la moyenne de l'agglomération.

Le territoire communal est également le plus solidaire de l'agglomération ajaccienne. Le budget communal est contributeur net au budget de la CAPA, à un niveau très supérieur aux autres communes de taille équivalente. Avec 26% de logements sociaux, Sarrola-Carcopino est également la seule commune de l'agglomération qui respecte le quota imposé par la loi aux communes de plus de 3 500 habitants et celle dont la population dispose du revenu médian le plus faible.

Si le territoire est créateur de richesses, l'impact est limité pour le budget communal. Avec 1 148 € de recettes par habitant (contre 1 460 € pour les communes de Corse de taille équivalente), le budget de fonctionnement de 4 M€ ne permet pas de répondre au besoin croissant en services et équipements publics.

Il rappelle également que la trajectoire budgétaire a été engagée en 2024 avant l'examen de la chambre régionale de comptes. En effet, dès 2024, la commune avait analysé cette tension et a corrigé la trajectoire budgétaire en février 2025 en adoptant 4 règles d'or :

- Les impôts directs n'augmentent pas plus vite que l'inflation.
- Les dépenses de gestion augmentent moins vite que les recettes de gestion.
- Les investissements de renouvellement sont autofinancés.
- Les investissements de capacité sont autofinancés à minima à hauteur de 30%.

Cette trajectoire s'appuyait sur 5 leviers :

Côté dépenses, par une plus grande maîtrise orientée prioritairement autour de :

- La réduction du coût des achats en renforçant le recensement des besoins, le sourcing et la négociation.
- Le renforcement des coopérations au sein du bloc local.
- Un suivi plus robuste des autres dépenses de gestion.

Côté recettes, par une augmentation

- Des bases fiscales en lien avec le développement attendu de la commune dans le cadre du plan local d'urbanisme.
- Des reversements de fiscalité après réexamen du pacte financier et fiscal adossé au projet de territoire de la CAPA.

Cette dynamique de bonne gestion a été atteinte en 2025 et sera amplifiée en 2026. Lors de l'approbation des comptes 2025, l'objectif de renouer avec une capacité d'autofinancement brute positive sera confirmé.

Lors du vote du budget 2026, il sera également proposé de fixer 4 ratios cibles à atteindre en 2032 :

- Un taux d'épargne brute stable de 10%, soit de l'ordre de 500 000 euros par an
- Une épargne nette positive
- Une capacité de désendettement de 8 ans, en deçà du seuil de vigilance fixé à 12 ans
- Un fonds de roulement de 3 mois

Il considère cette trajectoire réaliste et crédible.

Les leviers d'actions identifiés et quantifiés pour atteindre ces standards de gestion concernent toutes les dimensions du budget communal et peuvent être résumés en 6 axes :

En dépenses,

- Poursuivre l'effort de réduction de l'enveloppe consacrée aux dépenses courantes assis sur une stratégie d'achat public
- Geler l'enveloppe budgétaire consacrée aux charges de personnel en réexaminant l'organisation des services communaux
- Optimiser l'investissement éducatif à la charge de la commune.

En recettes

- Approfondir le travail d'évaluation des bases fiscales actuelles et engager une analyse prospective en lien avec le potentiel de développement défini dans le plan local d'urbanisme
- Reconsidérer la politique tarifaire d'occupation des domaines public et privé de la commune et des prestations rendues

Enfin, il conviendra dès 2026, de réinterroger au sein de la CAPA le pacte fiscal et financier.

En effet, avec 189 € par habitant de reversement de fiscalité par la CAPA contre plus de 300 € pour la commune bénéficiant du reversement le plus élevé, le projet de territoire de l'agglomération en cours d'élaboration doit nourrir le débat sur la révision du pacte financier et fiscal et éclairer les autres marges de manœuvre de la commune.

Il conclut son propos en indiquant que la révision du pacte financier et fiscal à l'échelle communautaire n'a pas été abordé par la chambre régionale des comptes.

Or, la révision de ce pacte constitue un axe raisonnable pour rééquilibrer les relations financières au sein de l'agglomération.

De la même façon, la chambre régionale des comptes n'a pas intégré dans son analyse les perspectives de développement de la commune.

Elle n'a pas non plus intégré, dans sa photographie 2019-2024, le niveau du fonds de roulement de la commune et les possibilités de cession d'actifs.

Or, ces 3 points constituent autant de leviers qui peuvent être actionnés.

La commune aborde donc l'avenir avec sérénité et continuera à agir pour améliorer durablement le cadre de vie des sarrolaises et des sarrolais.

Le conseil municipal prend acte de la présentation.



Délibération n°2026-16

Approbation des comptes 2025

La séance est présidée par M. Hyacinthe Baldini, 1er adjoint, le maire ayant quitté la séance lors du vote.

M. Leccia, rapporteur, présente l'exécution du budget 2025.

M. Battistelli regrette l'absence de document détaillé contrairement aux années précédentes et l'absence d'examen préalable en commission « finance » et considère que les élus d'opposition n'ont aucun moyen de contrôle.

Il considère que le sujet du terrain sous convention avec l'OPH est une catastrophe car si l'opération n'est pas réalisée, plus de 3 M€ seront à la charge de la commune.

Le directeur général des services indique que les comptes 2025 n'ont jamais été aussi fiables.

Outre la maquette budgétaire officielle, les élus ont reçu un rapport de 15 pages dont une dédiée aux marges de manœuvre organisée autour de l'optimisation des ressources et des charges et des facteurs de risques internes et externes.

S'agissant du programme OPH, il précise qu'il est possible de prolonger le contrat. Les élus travaillent avec les partenaires pour trouver l'équilibre économique du projet.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-17

Affectation des résultats de l'exercice 2025

M. Leccia, rapporteur, expose les montants soumis à l'affectation des résultats.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-18

Approbation du budget 2026

M. Leccia, rapporteur, présente le projet de budget 2026.

M. Battistelli interroge le montant de 277 k€ demandé à la commune de Valle-di-Mezzana.

M le maire indique que dans son rapport la chambre régionale des comptes pointe l'absence de convention entre les deux communes sur le regroupement pédagogique.

M. Battistelli indique que le rapport dit qu'il y a un problème de contrat mais ne demande pas le remboursement.

M le maire précise avoir eu plusieurs échanges avec l'ancien maire Horace FRANCHI, et être parvenu à des accords en vue d'une régularisation de la situation.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-19

Désignation des membres proposés à la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal désigne une liste de 32 membres proposés pour siéger la commission communale des impôts directs.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents



Délibération n°2026-20

Motion de soutien à Scola Corsa

Les élus de l'opposition demandent l'ajout de la mention suivante en fin de texte : « liamu suciale ».

Après intégration de cette proposition de modification, le conseil municipal approuve la motion de soutien à Scola Corsa.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

Le maire

Le secrétaire de séance

Alexandre Sarrola

Olivier Sarrola